

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 087-218701506-20250916-202516-DE

SLO

Mairie de Beynac
29 rue de la Croix des Combes
87700 Beynac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/16 EN DATE DU 16/09/2025

Le Conseil Municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le 16 septembre 2025 à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 28 août 2025, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Nombres de conseillers

En exercice 13

Présents 10

Excusés 1

Absents 2

Résultat du vote

Votants 11

Exprimés 11

Pour 11

Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT,
Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Marie HEBTING,
David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Patrice COTTAZ,
Gilles MARIAUX, Antoine DURAND.

Excusés :

Anthony RICQ donne pouvoir à Patrice COTTAZ

Absents :

Ludovic DUHAIN, Nicolas MOUSNIER

Madame Suzanne LAUTRETTE a été désignée secrétaire de séance.

AMENAGEMENT CENTRE-BOURG / MAITRISE D'OEUVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de la requalification du centre-bourg, une étude avait été réalisée faisant ressortir une estimation prévisionnelle des travaux pour un montant total de 350 728.50€ HT.

Considérant que nous ne disposons pas des compétences techniques nécessaires pour l'exécution de ces travaux, il conviendrait de faire appel à un maître d'œuvre.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1 : de confier la maîtrise d'œuvre à la SARL B2G INFRA représentée par Mr Gaétan GOUILLLOUX, pour la réalisation de la 2ème tranche de la requalification du centre bourg.

Article 2 : d'approuver le montant des honoraires fixé à 30 690€ HT, soit 36 828€ TTC.

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette mission

La secrétaire de séance
Suzanne LAUTRETTE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire, Marie-Claude BEYRAND

